



## Droits de visite et de garde d un pere

Par horloge, le 19/03/2009 à 18:44

JE SUIS ACTUELLEMENT DIVORCEE AVEC 2 ENFANTS. J ATTENDS UN BEBE DE MON AMI AVEC QUI JE N AI JAMAIS VECU ET QUI NE SOUHAITAIS PAS CET ENFANT. CEPENDANT IL VEUT LE RECONNAITRE ET ASSUMER SON ROLE DE PERE. NOUS NE SOMMES PAS EN TRES BON TERMES. JE SOUHAITERAIS CONNAITRE SES DROITS ET SAVOIR A PARTIR DE QUAND JE DOIS LE LUI LAISSER.

MERCI DE ME DONNER UNE REPONSE RAPIDE